

TABITAL PULAAKU INTERNATIONAL (TPI)

PRESIDENCE TPI

+++++

SECRETARIAL GENERAL

+++++

COMMUNIQUE DE PRESSE N°002 du Secrétariat General de TPI

Le Secrétariat Général de Tabital Pulaaku International tient à informer les membres du bureau exécutif et l'ensemble des membres des associations nationales de Tabital Pulaaku, de la diaspora Monde, de la diaspora Afrique, de la diaspora Asie, de la diaspora Europe et de la diaspora Nord-Amérique, que depuis la fin de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Tabital Pulaaku international tenue le 10 septembre 2022 à ABUJA au NIGERIA qui a abouti à la mise en place du Bureau Exécutif avec Son Altesse MOHAMMAD SANUSI II comme Président, le Secrétariat Général et le Président de Tabital Pulaaku International ont enregistré plusieurs plaintes et réclamations des pays membres.

En effet depuis un certain temps, des conflits d'intérêts et de leaderships sont signalés dans certains pays et des nombreuses plaintes sont enregistrées par le Secrétariat Général de TPI, à l'effet de demander l'arbitrage du Bureau Exécutif ou son soutien pour des problèmes internes aux organisations nationales de Tabital

Pulaaku pays.

Certains membres du bureau exécutifs sont accusés d'ingérence dans les affaires internes aux associations nationales.


Plus grave encore d'autres responsables des Tabital Pulaaku pays vont même jusqu'à se permettre de remettre en cause la crédibilité du bureau Exécutif de TPI qu'ils refusent de reconnaître, à l'exception du Président (Hooreejo) de TPI élu dans les mêmes conditions qu'ils déclarent reconnaître.

Dans certains pays, certaines personnes sont accusées, de se présenter comme étant nommées par le Président de Tabital Pulaaku International pour exercer les fonctions des Présidents de Tabital Pulaaku de leurs pays.

Enfin, certains membres du bureau exécutif de TPI sont accusés de vouloir remettre en cause l'existence des organisations nationales de Tabital Pulaaku de leurs pays et seraient en train de procéder au renouvellement ou de créer les nouveaux organes de base de Tabital Pulaaku de leurs pays.

Toutes ces accusations extrêmement graves nous obligent à faire les mises aux points suivants :

1. Les membres du bureau exécutif de TPI ont tous été désignés conformément à l'article 14 des statuts de TPI du 10 septembre 2022, sur la base du mérite, de la compétence, et de l'intégrité. Par conséquent la crédibilité du bureau exécutif de TPI est indéniable et sa remise en cause par un membre d'une association nationale est inadmissible et intolérable.
2. Les initiatives du bureau exécutif de TPI pour organiser des missions de bons offices au sein des associations nationales sont conformes aux dispositions de ses statuts



en leurs articles 07 et 10 et ne peuvent en aucun cas être comme une ingérence dans les affaires internes de ses organes de base.

L'article 07 précise que les objectifs de TPI consistent à rechercher les voies et moyens pour une cohabitation harmonieuse et pacifique entre les fulbés, et de promouvoir un état d'esprit favorable à l'unité et à l'intégration africaine.

Enfin l'article 10 place les associations nationales comme les organes de base de TPI. Il y a donc lieu d'écarter purement et simplement cette accusation fantaisiste d'ingérence de TPI dans les affaires internes des Tabital Pulaaku pays.

3. Ni le Président (Hooreejo) de TPI, ni les membres du bureau exécutif de TPI, ne sont ni compétents, ni autorisés à nommer un membre d'une association nationale ou une quelconque personne à un poste de responsabilité au sein d'une association nationale de Tabital Pulaaku. Il y a donc lieu à rejeter cette déclaration et la considérer comme faux et usage de faux et de préciser que le Président de Tabital Pulaaku International, n'a procédé à aucune nomination en marge de l'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2022 à Abuja au Nigeria.
4. Toutefois l'article 15 des statuts de TPI du 10 septembre 2022, précise clairement et sans ambiguïté que tous les présidents des associations nationales et de la diaspora membres de TPI sont d'office membres du bureau exécutif de TPI avec voix consultatives. Par contre, ils ont voix délibérative à l'assemblée générale en leur qualité de délégués de leur pays pour élire le bureau exécutif. Il y a donc lieu de considérer que ce sont les associations nationales qui mettent en place le bureau

exécutif de Tabital Pulaaku International et non l'inverse.

5. Les membres du bureau exécutif de TPI ne sont pas autorisés à se substituer aux associations nationales pour créer ou renouveler les structures de base des associations nationales. Ce rôle est dévolu aux membres des Tabital Pulaaku national conformément à leurs statuts et règlements intérieurs.
6. Les rôles et les attributions du bureau Exécutif et de chaque membre du bureau de Tabital Pulaaku international sont clairement définis dans les statuts révisés du 10 septembre 2022. Il y a donc nécessité d'y faire recours en cas de besoin.

Fait à BANGUI LE 21 Décembre 2022.

LE SECRETAIRE GENERAL DE TPI



LAMIDO ISSA BI AMADOU

Copies :

- Hooreejo TPI ATCR
- Bureau Exécutif de TPI.
- Bureau Tabital Pulaaku Pays.
- Diasporas
- Le Grand Patron de TPI
- La Marraine à vie